

Montréal, 20 août 2009

Monsieur Dany Henley
Secrétaire suppléant de la Commission des transports et de l'environnement
Direction du secrétariat des commissions
Assemblée nationale du Québec
1035 Rue des Parlementaires
Édifice Pamphile-Le May, 3^e étage
Québec (Québec)
G1A 1A3

Objet : Consultation concernant *la première liste des indicateurs de développement durable pour surveiller et mesurer les progrès réalisés au Québec en matière de développement durable*/Commentaires du Conseil patronal de l'environnement du Québec

Monsieur Henley,

Créé en 1992 par des représentants des grands secteurs industriels et d'affaires du Québec, le Conseil patronal de l'environnement du Québec (CPEQ) a pour mission de représenter les intérêts de ses membres en matière environnementale et de développement durable. Le CPEQ représente, de façon unifiée et dans un contexte de développement durable, le point de vue du secteur d'affaires du Québec sur des enjeux importants d'intérêt général et commun, en coordonnant les objectifs de ses membres et en obtenant un consensus raisonnable. Le CPEQ regroupe plus de cent quatre-vingt-dix entreprises et associations parmi les plus importantes au Québec qui génèrent plusieurs milliards de chiffre d'affaires et qui procurent des emplois à des milliers de travailleurs.

À la suite de la publication de *la première liste des indicateurs de développement durable pour surveiller et mesurer les progrès réalisés au Québec en matière de développement durable*, le CPEQ a été invité à comparaître devant la Commission des transports et de l'environnement et soumet par la présente son mémoire à la Commission.

Commentaires généraux

Le CPEQ salue les efforts mis en œuvre par le gouvernement pour établir cette première liste d'indicateurs. Dans le but d'accélérer le processus d'élaboration de cette première liste, le CPEQ comprend que le gouvernement n'a retenu que des indicateurs pour lesquels des données sont déjà disponibles et n'a donc pas cherché à développer de nouveaux indicateurs spécifiquement applicables au développement durable.

Bien que cette liste constitue un bon point de départ, le CPEQ suggère quelques modifications qui permettraient de mesurer le développement durable de façon plus spécifique. Le CPEQ recommande d'ailleurs que le gouvernement procède à une première compilation et analyse les données le plus rapidement possible afin d'évaluer le mérite ainsi que les lacunes de cette première liste. Tous les commentaires formulés par le CPEQ visent à rechercher un équilibre entre les pôles social, économique et environnemental. Le CPEQ favorise de plus des indicateurs mesurables, clairs, sans ambiguïté, crédibles sur le plan scientifique et faciles à comprendre.

Le CPEQ reconnaît les efforts de recherche qui ont été déployés afin de prendre en compte les expériences existantes au niveau des indicateurs de développement durable. Il est cependant souhaitable de tenir compte de la liste d'indicateurs préconisée par la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie afin que le Québec puisse éventuellement se comparer avec les autres provinces canadiennes.

La première liste des indicateurs retient l'approche par capitaux. Le CPEQ souscrit à cette approche comme cadre de référence pour les indicateurs du développement durable permettant de mesurer l'évolution de la société québécoise dans le domaine du développement durable. Le CPEQ précise cependant qu'il ne peut souscrire au concept de « transfert » des capitaux selon lequel un capital en déficit pourrait être comblé par un capital positif puisque ce serait alors le total des capitaux qui serait pris en compte lors de la mesure. L'intégrité de chaque capital est au cœur même de la notion de développement durable et il y va de la préservation de cette intégrité que chacun des capitaux soit mesuré indépendamment les uns des autres.

Le CPEQ comprend que ces indicateurs seront utilisés pour mesurer le progrès de la société québécoise en matière de développement durable et ne seront pas transposés aux entreprises. À cet égard, toute liste d'indicateurs qui pourrait éventuellement s'appliquer directement aux entreprises devrait faire l'objet de consultations auprès du CPEQ afin de favoriser une approche qui soit efficace et adaptée aux entreprises.

Le CPEQ recommande aussi d'inclure dans les fiches techniques de chaque indicateur une analyse des faiblesses ou sources d'erreurs de l'indicateur, comme il est courant de le faire dans toute publication scientifique. Il serait de plus utile d'obtenir des indications qui permettraient de comprendre comment ces indicateurs seront interprétés pour constituer un portrait du développement durable.

Commentaires spécifiques

Nous procéderons maintenant à l'analyse de chacun des capitaux, à leurs dimensions et à leurs indicateurs.

Capital humain :

Le CPEQ est favorable à l'idée de prendre en compte le capital humain.

Capital Social :

À l'instar du capital humain, le CPEQ est favorable à l'idée de retenir le capital social.

Le CPEQ considère que la dimension « Sentiment d'appartenance », telle que proposée, porte à confusion et fait appel à une très grande subjectivité. Dans le but de mieux refléter la notion de soutien et d'entraide à laquelle la population a accès, le CPEQ suggère de renommer cette dimension « Insertion sociale » qui décrit davantage le besoin d'intégration des citoyens.

Pour la dimension « équité », le CPEQ suggère de remplacer l'utilisation du terme « inégalités », dans la première phrase, par le terme « inéquités » afin que cette phrase se lise comme suit : « Prévenir et réduire les inéquités sociales et économiques est au cœur même d'une démarche de développement durable. »

Le CPEQ suggère de plus que l'exemple d'indicateur de la stratégie, donné dans la troisième colonne du tableau 6 de la dimension culturelle, fasse état de montant **total** versé en vertu du programme d'investissements tout en y indiquant la portion gouvernementale et celle des entreprises. Le CPEQ comprend néanmoins que les exemples d'indicateurs de la stratégie ne font pas l'objet de la présente consultation.

Capital produit :

Bien que le capital produit constitue un concept économique bien défini, le CPEQ croit qu'il est essentiel de lui conférer une connotation axée sur la durabilité afin de permettre aux indicateurs choisis de réellement mesurer les progrès du développement durable. À titre d'exemple, la valeur foncière d'un immeuble nous permet de mesurer une facette du capital produit mais ne permet assurément pas de mesurer la valeur durable du parc immobilier. Il conviendrait donc d'ajouter dans la définition de capital produit plusieurs éléments qui permettront de mesurer la durabilité comme l'analyse du cycle de vie, le pourcentage de bâtiments éco-énergétiques, l'éco-conception, le pourcentage d'utilisateurs du transport en commun, le taux de densification, le taux de recyclage et de valorisation des matières résiduelles, le nombre de kilomètres parcourus pour la disposition de matières résiduelles.

Dans une perspective de développement durable, le CPEQ propose donc que la définition du capital produit soit modifiée ainsi :

« Le capital produit correspond aux éléments d'actifs utilisés dans les processus de production et qui ont une durée de vie supérieure à un an. Dans une perspective de développement durable, la mesure du capital produit doit aussi inclure le progrès des intangibles influant sur ce capital comme l'analyse de cycle de vie, la conception verte des produits, le taux de récupération, de réutilisation et de valorisation de matières résiduelles, la performance énergétique, l'empreinte environnementale, l'utilisation du

transport en commun ainsi que l'aménagement du territoire. Ce capital inclut donc les tangibles (infrastructures, bâtiments), les intangibles (processus, logiciels) ainsi que les inventaires. »

Le CPEQ reconnaît que les dimensions et les indicateurs choisis mesurent le capital produit selon l'approche traditionnelle, mais il est d'avis qu'il est souhaitable d'ajouter des dimensions et des indicateurs qui reflètent davantage les progrès accomplis en termes de développement durable par le biais du capital produit. Il suggère donc d'ajouter trois dimensions au capital produit et propose certains indicateurs qui ont le mérite d'inclure des données existantes :

- **Dimension** : infrastructure de transport incluant les transports en commun
Indicateurs suggérés : taux d'utilisation du transport en commun, nombre de kilomètres parcourus en voiture par personne.
- **Dimension** : aménagement du territoire/utilisation judicieuse des ressources
Indicateurs suggérés : Pourcentage de la population vivant à moins de 500 mètres de services, pourcentage de réutilisation des immeubles vs pourcentage de nouvelles constructions, taux de densité en périmètre urbain, sur la base du principe de proximité, le kilométrage parcouru pour la disposition, le recyclage ou l'élimination de matières résiduelles.
- **Dimension** : services environnementaux
Indicateurs suggérés : pourcentage de recyclage au Québec, pourcentage de matières résiduelles récupérées vs pourcentage de matières éliminées.

De plus, le CPEQ entretient des doutes au niveau de la pertinence des indicateurs « stock net de capital fixe » et « valeur foncière du parc immobilier » afin de mesurer le capital produit dans l'optique du développement durable. Ces indicateurs mesurent en effet le capital produit tel que traditionnellement défini, mais ne permettent aucunement d'évaluer la pérennité des infrastructures et du parc immobilier ni leur capacité à répondre aux besoins des citoyens ou à améliorer leur qualité de vie. Entre autre, le développement durable devrait normalement être relié à l'augmentation de la densité en zone urbaine. Des éléments comme l'intégration de bâtiments verts, la sécurité et la performance énergétique, l'accessibilité des installations, le taux d'étalement urbain et une meilleure planification du territoire seraient pertinents à la mesure du progrès du développement durable dans notre société. Le CPEQ suggère donc d'ajouter les indicateurs suivants :

Dimension : Infrastructures et machinerie

Indicateurs suggérés : Le CPEQ suggère que le gouvernement se penche sur des mesures d'efficacité et de durabilité des infrastructures, plus particulièrement les infrastructures reliées à l'énergie renouvelable, à l'eau et au transport, plutôt qu'à leur valeur nette.

Dimension : Immeubles

Indicateurs suggérés : Intensité énergétique par pied carré. Le CPEQ recommande aussi l'élaboration à moyen terme d'un indice du bâtiment vert qui inclurait la consommation en eau et en énergie, l'utilisation de matières recyclées dans la construction, etc.

Capital financier :

Bien que le CPEQ reconnaisse la pertinence d'évaluer la pérennité des ressources financières du gouvernement du Québec, nous suggérons d'adopter un indicateur reflétant l'avoir net du gouvernement et non pas seulement les actifs. Ceci permettrait une meilleure évaluation de l'enrichissement ou de l'appauvrissement du gouvernement à travers le temps et donc de l'équité intergénérationnelle.

Capital naturel :

Le CPEQ est d'avis que les dimensions proposées sont trop limitatives et suggère de revoir ces dimensions et leurs indicateurs à la lumière de ce qui suit :

- **Dimension** : Biodiversité
- **Indicateur** : Aires protégées

Le CPEQ suggère d'abord d'utiliser la définition des aires protégées de l'Union internationale pour la conservation de la nature, soit « Une superficie de terre ou aquatique qui est dédiée spécifiquement à la protection et au maintien de la diversité biologique ainsi que des ressources naturelles et culturelles qui y sont associées, et qui est gérée grâce à des moyens légaux ou autres moyens effectifs. » Il s'agit d'ailleurs de la définition retenue par le MDDEP dans son registre des aires protégées.

Le CPEQ recommande de poursuivre la recherche afin d'identifier un meilleur indicateur pour la biodiversité. La protection des aires protégées ne constitue pas comme telle une protection de la biodiversité. Par exemple, le nombre d'espèces considérées comme menacées ou vulnérables pourraient être prises en compte. Le CPEQ suggère de classer les superficies des aires par type d'écosystème. Au Québec, outre le réseau des aires protégées, il existe une panoplie d'initiatives qui contribuent au maintien de la biodiversité comme l'élaboration de plans d'aménagement spéciaux pour une espèce menacée. Il conviendrait donc de trouver un indicateur qui prenne en compte ces autres initiatives, y compris les programmes incitatifs visant à protéger la biodiversité.

Il conviendrait également d'indiquer clairement dans la fiche technique que ces territoires peuvent donner ouverture à diverses formes d'utilisation bien qu'ils soient protégés.

Le CPEQ recommande d'ajouter un indicateur des **terres humides** ou autres **aires naturelles** comme le propose la TRNEE.

- **Dimension** : **Territoire agricole**
 - **Indicateur** : **Superficie du territoire agricole**
-

Le CPEQ accueille positivement cette dimension. Dans un contexte de développement durable, le CPEQ ne voit cependant pas la pertinence de l'indicateur choisi, soit la superficie du territoire zoné agricole. Il serait déjà plus pertinent de mesurer la superficie de territoire exploité à des fins agricoles, l'utilisation d'engrais par surface ou le pourcentage d'érosion.

- **Dimension** : Forêt

Le CPEQ accueille favorablement cette dimension. Cependant, le CPEQ est d'avis que le volume marchand brut sur pied de bois par hectare ne permet pas de se prononcer sur la durabilité des pratiques d'aménagement ou sur l'amélioration ou la dégradation des forêts en tant que tel. Le CPEQ propose donc deux indicateurs alternatifs, soit la superficie forestière, qui permettrait de constater si la superficie totale des forêts se maintient, ainsi que le rendement (m³ / ha / an) équivalent au taux de croissance d'une forêt, qui permettrait de juger de la durabilité de l'aménagement forestier.

- **Dimension** : Eau

Cette dimension devrait être remplacée par la dimension « Eau » tout en ajoutant comme indicateur l'état de la réserve en eau ou encore la disponibilité de l'eau potable selon la production des usines de filtration et des puits.

- **Dimension** : Qualité de l'air

- **Indicateur** : Smog

Cette dimension devrait être remplacée par la dimension « Air ». L'indicateur choisi est limité au milieu urbain. Il est important d'étendre la mesure de cette dimension en ajoutant un indicateur applicable en milieu rural.

- **Dimension** : Climat

Le CPEQ recommande d'ajouter les émissions de GES par capita comme indicateur ainsi que la consommation d'énergie par capita.

- **Dimension** : Sol

Le CPEQ suggère d'ajouter une **dimension** sur le sol et de développer comme indicateur une mesure de la santé des sols qui prend en compte la population microbienne des sols ainsi que le pourcentage d'érosion, particulièrement important pour de nombreuses régions du Québec.

Conclusion :

Le CPEQ accueille favorablement cette première ébauche d'une « *première liste des indicateurs de développement durable pour surveiller et mesurer les progrès réalisés au Québec en matière de développement durable* ». Le CPEQ accepte l'approche par capitaux comme cadre de référence pour ces indicateurs mais s'objecte à ce que l'objectif recherché soit le transfert des capitaux pour maintenir leur total combiné. Chaque capital dispose d'une valeur intrinsèque qui doit être préservée séparément. Ce concept est au cœur même de la notion du développement durable.

Bien que cette liste représente un bon point de départ, le CPEQ suggère d'apporter des modifications aux dimensions et aux indicateurs, toujours dans l'esprit d'utiliser des données déjà disponibles mais pour permettre de réellement évaluer le progrès du développement durable au sein de notre société. De plus, le CPEQ recommande que le gouvernement procède à une première compilation et analyse les données le plus rapidement possible afin d'évaluer le succès ainsi que les lacunes de cette première liste.

Le CPEQ croit qu'il est essentiel de prendre compte des systèmes d'indicateurs de développement durable qui se développent dans les autres provinces canadiennes afin de pouvoir éventuellement comparer les systèmes de comptabilisation des provinces et d'améliorer notre système le plus rapidement possible.

Le CPEQ comprend que ces indicateurs seront utilisés pour mesurer le progrès de la société québécoise en matière de développement durable et ne seront pas appliqués aux entreprises. Toute liste d'indicateurs qui pourrait éventuellement s'appliquer directement aux entreprises devra faire l'objet de consultations et d'évaluations particulières par le CPEQ.

Nous vous remercions de nous avoir donné l'occasion de vous faire part des commentaires du CPEQ et nous espérons, Monsieur Henley, qu'ils vous seront utiles.

Le CPEQ demeure disponible pour répondre à toute question relative à ces commentaires.

La Présidente



Hélène Lauzon
